

# EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Crise énergétique, hausse des prix, dérèglement climatique... autant de raisons qui poussent la municipalité à entamer une démarche d'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public.

En France, l'éclairage public représente 12% de la consommation totale de l'électricité. Sa gestion relève des communes. Et les dépenses liées à ce poste pèsent lourd dans le budget des collectivités.



Au niveau national,  
l'éclairage public, c'est  
**85 000<sup>T</sup>**  
de CO<sub>2</sub> par an.



Réunion publique  
Vendredi 18 novembre,  
à 19h, Halle des Verriès  
(près de la gendarmerie)

En 2021, la dépense s'élevait pour Saint-Gély-du-Fesc à

# 172 258 €

**Si la municipalité a depuis plusieurs années adopté un programme de renouvellement de son parc lumineux en équipant à chaque réfection de voirie les lampadaires de LED, moins énergivores, l'augmentation du coût de l'énergie la pousse à déployer une mesure forte dès maintenant.**

### UNE POLITIQUE RESPONSABLE DE L'ÉCLAIRAGE LOCAL

En 2021, la dépense s'élevait pour Saint-Gély-du-Fesc à 172 258 €. Avec l'augmentation du coût de l'énergie, elle pourrait être multipliée par 3,5 en 2023, soit 602 903 €.



« Avec une extinction de 23h à 6h, soit 7h par nuit, nous ferions baisser notre consommation annuelle de 4000h à 1445h, soit une baisse de 64%. Cette baisse de 64% ne se traduit pas directement sur la dépense en raison des frais fixes, tels que les abonnements, mais l'économie pourrait représenter 40 à 50% de la dépense, ce qui représenterait sur la base de 602 903 euros une économie entre 241000 et 301000 €.»

Patrick Burté, Adjoint au maire, en charge notamment de l'urbanisme, de la transition écologique et de l'environnement.



« Si nous répercutons la hausse prévisible du coût de l'énergie du seul éclairage public sur les impôts locaux, cela les ferait augmenter de 6%. Or, nous ne souhaitons pas diminuer le pouvoir d'achat des ménages, qui eux aussi, voient leurs budgets impactés par ces différentes crises.»

Éric Stéphany, Premier adjoint en charge des Finances.

### DES RETOURS D'EXPÉRIENCE POSITIFS

Aujourd'hui, près de 68% des communes du département de l'Hérault sont engagées dans une démarche d'extinction de l'éclairage public. Sur le territoire du Pic Saint-Loup, on compte entre autres Teyran, Saint-Mathieu-de-Trévières, Vailhauquès. Les retours d'expérience sont positifs. La principale crainte des habitants reste le sentiment d'insécurité. Les statistiques sont toutefois rassurantes puisqu'elles démontrent que dans les communes ayant appliqué l'extinction, le nombre de délits commis la nuit n'a pas augmenté. Il est constaté par ailleurs des regroupements nocturnes moins fréquents sur la voie publique et un vandalisme en diminution. Autre constat : 80% des cambriolages se déroulent en journée. En matière de sécurité routière, un ralentissement sensible des conducteurs dans les zones non éclairées est aussi observé.

### UNE PHASE D'EXPÉRIMENTATION DE 4 MOIS

Quand et où ?

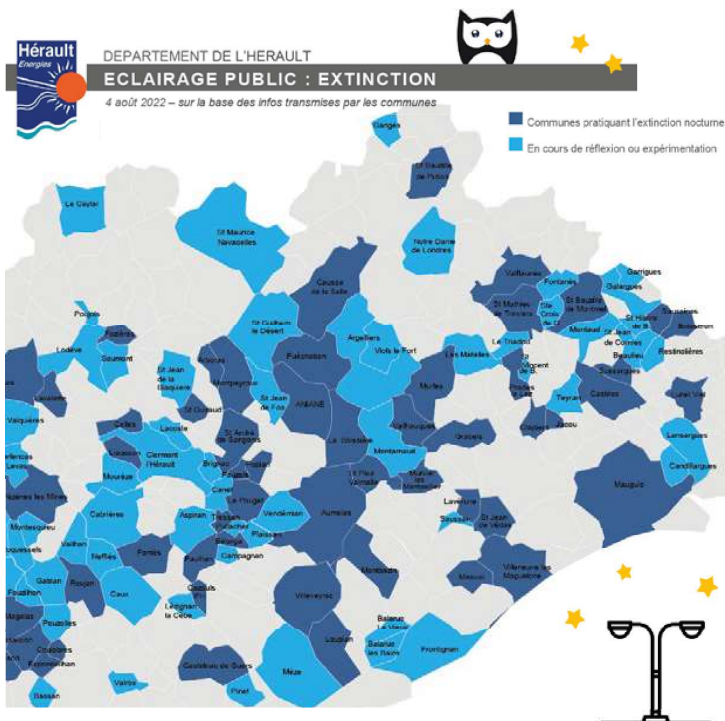


**De 23h30 à 6h, dans toutes les rues de la commune**

Dès le mois de décembre et pour une durée expérimentale de 4 mois, tous les soirs, de 23h30 à 6h, toutes les rues de la commune, chemins piétonniers, parcs seront éteints. Seules exceptions, les zones de vidéosurveillance. Dans cette plage horaire, la majorité des habitants sont chez eux.

### Comment ?

Les lumières de la ville sont contrôlées depuis des armoires électriques. Il y a sur Saint-Gély-du-Fesc 80 armoires qui commandent près de 3000 points lumineux. Il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton, l'extinction nécessite la pose d'horloges. 40% des armoires sont équipées et le solde le sera d'ici la fin du mois de novembre.



### Pourquoi certains espaces resteront éclairés ?

Les rues raccordées à une armoire qui commande également une zone sous vidéosurveillance ne peuvent être éteintes indépendamment.

Par ailleurs, seuls les espaces publics seront éteints. La commune peut sensibiliser certes, mais ne peut obliger l'extinction de l'éclairage situé sur des espaces privés.

### Une réflexion collective

En premier lieu, une réunion publique sera organisée le vendredi 18 novembre, à 19h, à la Halle des Verriès.

Ensuite, durant toute la période d'expérimentation, un registre sera mis à disposition en mairie pour recueillir les avis de tous les Saint-Gillois sur cette mesure.

À l'issue des 4 mois, un bilan sera réalisé pour une pérennisation ou un réajustement du dispositif.

**Éteindre, c'est non seulement faire diminuer la facture, mais aussi lutter contre la pollution lumineuse.**

### Réduire l'impact sur notre santé

La lumière régule nos rythmes biologiques en nous renseignant sur l'alternance jour/nuit. Trop de lumière entraîne une mauvaise synchronisation et engendre de la fatigue, des difficultés de concentration et d'endormissement...

La réduction de l'éclairage artificiel permet de reprendre peu à peu nos rythmes biologiques naturels. La mélatonine (hormone photosensible) retrouve son rôle dans la régulation du sommeil.

### Préserver l'environnement et favoriser la biodiversité

Trop de lumière perturbe le comportement de nombreuses espèces animales (désorientation, alimentation, migration, reproduction...) et végétales (croissance, floraison, feuillage...). Avec une réduction de l'éclairage nocturne, les espèces animales retrouvent les cycles de reproduction habituelle, les fleurs nocturnes s'ouvrent de nouveau et peuvent donc être pollinisées.